

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Mme CARAYON Anne, et Mrs CABAL Yves, LE POËC Yves, CHIFFRE Emile, GOL Daniel, ROUSSEL Flavien et MARQUÈS Joël.

Etaient absents excusés : Mmes CHAILLET Malika (procuration donnée à MARQUÈS Joël), MAURICE Anne-Laure, et Mrs MANOLACHE Adrian, MAURY Francis

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil précédent :

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget :

- Embauche secrétaire : organisation du poste, date, choix candidatures

Cinq candidats ont été retenus : leur envoyer un courrier avec l'horaire de l'entretien.

Quatre personnes ne l'ont pas été : leur envoyer un courrier de refus.

Il est envisagé d'embaucher deux secrétaires à temps partiel. Ouverture d'un second poste à temps partiel.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- CCMAV : Pacte Territorial France Renov'

Participation de la Commune au financement du reste à charge de l'ingénierie du Pacte Territorial France Renov' pour le territoire de la CCMAV.

Abstention : 1 – Pour : 7 – Contre : 0.

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CURVALLE

3. Futur travaux :

- Travaux école de La Martinié : plan de financement, estimation

Montant global prévisionnel des travaux : 307 938,70 € HT

Plan de financement :

- Etat (DETR + Fond Vert) : 32,46 % soit 100 000 €
- Région Occitanie : 6,24 % soit 19 200 €
- Département : 6,17 % soit 19 000 €
- Autofinancement : 55,13 % soit 169 769,35 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Clocher église Saint-Pierre : devis, plan de financement

Montant de l'opération : 17 585,25 € HT

Travaux supplémentaires : chenaux et descente

Plan de financement :

- Etat (DETR) : 40 % soit 7 034,10 €
- Département : 40 % soit 7 034,10 €
- Autofinancement : 20 % soit 3 517,05 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Divers :

- Modification statuts CCMAV

A revoir au prochain conseil municipal.

Le Maire,
Joël MARQUÈS



Le Secrétaire
Yves LE POËC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 19/02/2025

Date de la convocation : 13/02/2025

Date d'affichage : 13/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2025-01: PLF TRAVAUX RENOVATION CLOCHER SAINT PIERRE
D'ILIERGUES**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Mme CARAYON Anne, et Mrs CABAL Yves, LE POËC Yves, CHIFFRE Emile, GOL Daniel, ROUSSEL Flavien et MARQUÈS Joël.

Etaient absents excusés : Mmes CHAILLET Malika (procuration donnée à MARQUÈS Joël), MAURICE Anne-Laure, et Mr MANOLACHE Adrian, MAURY Francis

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: plan de financement pour la rénovation du clocher de l'église de saint Pierre d'Iliergues

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover le clocher de l'église de Saint Pierre Iliergues.

Suite à une demande de devis à SARL CHAMAYOU LOIC COUVERTURE SARL, le montant de l'opération est de 17585,25 euros HT. (devis annexé à la présente délibération)

le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Subvention de l'État (DETR,) : 40% soit 7034,10 euros
- Subvention Conseil Départemental du Tarn : 40 % soit 7034,10 euros
- Autofinancement : 20% soit 3517,05 euros

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de monsieur le maire,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation du clocher de l'église de Saint Pierre d'Iliergue
- **SOLLICITE** de l'État une participation financière à hauteur de 40 pourcents;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental du Tarn une participation financière de 40 pourcents;
- **S'ENGAGE** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
- **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives à ladite opérations

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

CHAMAYOU LOIC COUVERTURE SARL
265 CHEMIN DE BELBEZE
81430 LE FRAYSSE

Tél : +33 5 63 55 07 04
R.C.S. : albi
SIRET : 92804742200011
N° TVA intrac... : FR69928047422

Devis N°

DE00083

Date

05/02/2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

0000103

S²LO

ID : 081-218100774-20250219-2025_2-DE

Mairie de Curvalle

xxx

81250 Curvalle

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
T10	CLOCHET DE LA MARTINIER-	1,000					4
T10	Mise en place de nacelle + engin de levage et sécurité-	1,000	3 500,00			3 500,00	5
T10	Découverte de la toiture + évacuation changement volige + écran et couverture en ardoise demie ronde de Dourgne à Pureau dégressif cloué et crocheté-	49,000	188,00			9 212,00	5
T10	Taille arrêter + finition -	53,000	48,00			2 544,00	5
T10	Bavette en zinc sur pénétration octogone-	9,500	52,00			494,00	5
T10	Etanchéité croix + peinture-	1,000	180,00			180,00	5
T20	Gouttiere en zinc diam 25.	15,500	39,50			612,25	5
T10	Angle sortant diam 25	4,000	55,00			220,00	5
T10	Naissance diam 80-	2,000	9,50			19,00	5
T10	Bascule diam 80-	4,000	45,00			180,00	5
T10	Decente diam 80-	16,000	39,00			624,00	5

Facture de bien - Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	17 585,25	20,00	3 517,05

Total HT	17 585,25
Net HT	17 585,25
Total TVA	3 517,05
Total TTC	21 102,30
NET A PAYER	21 102,30



Remarque : Clocher de la Martinie

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 19/02/2025

Date de la convocation : 13/02/2025
Date d'affichage : 13/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025-02: PLF TRAVAUX ANCIENNE ECOLE DE LA MARTINIE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Mme CARAYON Anne, et Mrs CABAL Yves, LE POËC Yves, CHIFFRE Emile, GOL Daniel, ROUSSEL Flavien et MARQUÈS Joël.

Etaient absents excusés : Mmes CHAILLET Malika(procuration donnée à MARQUÈS Joël,MAURICE Anne-Laure, et Mr MANOLACHE Adrian, MAURY Francis

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: plan de financement pour la rénovation et la création de deux logements à l'ancienne école de la Martinié

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et de création de deux logements à l'ancienne école de la Martinié. Ce projet s'articule sur trois axes :

- la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment
- la rénovation de l'appartement situé au 1er étage
- la création d'un appartement au rez de chaussée

Après le passage de l'entreprise NEOTIM pour faire le diagnostic énergétique et évaluer les besoins;

Suite à l' évaluation des besoins et contraintes par le cabinet de maîtrise d'œuvre BREIL ET;

GINESTET

Le coût global prévisionnel des travaux s'élève à 307938,70 euros (le détail de l'estimation est annexé à la présente délibération).

le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Subvention de l'État (DETR, Fond VERT) : 32,46% soit 99969,35 euros
- Subvention Région Occitanie : 6,24 % soit 19200 euros
- Subvention Conseil Départemental du Tarn : 6,17 % soit 19000 euros
- Autofinancement : 55,13% soit 169769,35 euros

(Le détail des calcul est annexé à la présente délibération)

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de monsieur le maire ,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation et de création de deux logements à l'ancienne école de la Martinié;
- **SOLLICITE** de l'État une participation financière à hauteur de 32,46 pourcents;
- **SOLLICITE** de la région Occitanie une participation financière à hauteur de 6,24 pourcents;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental du Tarn une participation financière de 6,17 pourcents;
- **S'ENGAGE** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
- **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives à ladite opérations

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire : Joël MARQUÈS

Le Secrétaire : Yves LE POEC



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves LE POEC', written in a cursive style.

Estimatif -**Réaménagement de l'ancienne école de La Martinié****LOT n°00. ESTIMATION**

N°	Désignation	Montant HT
00.2	MACONNERIE	
00.2.1	INSTALLATION DE CHANTIER	
00.2.1.2	Installation chantier, amené et repli matériel, trait de niveau, nettoyage	1 000,00 €
	Sous-Total HT de INSTALLATION DE CHANTIER	1 000,00 €
00.2.2	APPARTEMENT RDC	
00.2.2.1	Démolition de cloisons	560,00 €
00.2.2.2	Démolition de plafonds existants	1 080,00 €
00.2.2.3	Dépose diverses et purge de murs, sol et plafond	500,00 €
00.2.2.4	Dépose de revêtement de sol non scellé	900,00 €
00.2.2.5	Modification de fenêtre en porte fenêtre	7 500,00 €
00.2.2.6	Création de fenêtre dans mur de façade	6 000,00 €
00.2.2.7	Fermeture d'ouverture intérieure existante	350,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	16 890,00 €
00.2.3	APPARTEMENT R+1	
00.2.3.1	Démolition de cloisons	440,00 €
00.2.3.2	Démolition de plafonds existants	1 080,00 €
00.2.3.3	Dépose diverses et purge de murs, sol et plafond	500,00 €
00.2.3.4	Ouverture dans mur porteur intérieur	1 200,00 €
00.2.3.8	Démolition de cheminée intérieure	1 000,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1	4 220,00 €
00.2.4	COMMUN	
00.2.4.1	Reprise/création de réseaux Eaux Usées / Eaux Vannes intérieur	1 600,00 €

00.2.4.2	Reprise/création de réseaux Eaux Usées / Eaux Vannes extérieurs	1 600,00 €
00.2.4.3	Dépose de souche de cheminée et conduit dans combles	1 500,00 €
00.2.4.4	Dépose diverses et purge de murs, sol et plafond	500,00 €
00.2.4.6	ZINC	
00.2.4.6.3	Fourniture et pose de descentes en zinc	1 012,50 €
00.2.4.6.5	Fourniture et pose de gouttière en zinc 33cm de développé	1 320,00 €
00.2.4.6.8	Nettoyage des zingueries conservés	500,00 €
	Sous-Total HT de COMMUN	8 032,50 €
00.2.6	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
	Sous-Total HT de MACONNERIE	31 142,50 €
00.3	MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES	
00.3.1	APPARTEMENT RDC	
00.3.1.1	MENUISERIES EXTERIEURES	15 000,00 €
00.3.1.2	MENUISERIES INTERIEURES	
00.3.1.2.1	Bloc porte palière 93/210	900,00 €
00.3.1.2.2	Bloc porte isoplane 1 vantail Ht 2040mm x L 830mm	1 400,00 €
00.3.1.2.3	Cuisine	4 000,00 €
00.3.1.2.6	Aménagement de placard	2 400,00 €
00.3.1.2.8	Approvisionnement et réglage de l'ensemble	500,00 €
00.3.1.2.10	Fourniture et pose de plinthes à peindre	840,00 €
00.3.1.2.19	Baguettes d'angle bois	180,00 €
00.3.1.2.20	Butoirs de porte	42,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	25 262,00 €
00.3.2	APPARTEMENT R+1	
00.3.2.1	MENUISERIES EXTERIEURES	0,00 €
00.3.2.1.1	Révision menuiseries existantes	400,00 €
00.3.2.2	MENUISERIES INTERIEURES	
00.3.2.2.1	Bloc porte palière 93/210	900,00 €
00.3.2.2.2	Châssis vitrée isolant dans cloison	600,00 €
00.3.2.2.3	Retouche et réglage de bloc porte existant	150,00 €
00.3.2.2.6	Aménagement de placard	2 400,00 €
00.3.2.2.8	Approvisionnement et réglage de l'ensemble	500,00 €

00.3.2.2.10	Fourniture et pose de plinthes à peindre	840,00 €
00.3.2.2.19	Baguettes d'angle bois	100,00 €
00.3.2.2.20	Butoirs de porte	42,00 €
00.3.2.2.27	Raccord de plancher bois	300,00 €
00.3.2.2.32	Création trappe accès dans plancher	500,00 €
Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1		6 732,00 €
00.3.3	COMMUN	
00.3.3.1	MENUISERIES EXTERIEURES	0,00 €
00.3.3.1.1	Porte immeuble	3 000,00 €
00.3.3.1.2	Portail	1 500,00 €
00.3.3.2	MENUISERIES INTERIEURES	
00.3.3.2.3	Bloc porte isoplane isolante 1 vantail Ht 2040mm x L 830mm Up=1,2	500,00 €
00.3.3.2.4	Bloc porte cave	1 000,00 €
00.3.3.2.8	Approvisionnement et réglage de l'ensemble	500,00 €
00.3.3.2.10	Fourniture et pose de plinthes à peindre	120,00 €
00.3.3.2.19	Baguettes d'angle bois	20,00 €
00.3.3.2.20	Butoirs de porte	21,00 €
00.3.3.2.34	Reprise fixation marche d'escalier bois	3 000,00 €
Sous-Total HT de COMMUN		9 661,00 €
00.3.8	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
Sous-Total HT de MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES		42 655,00 €
00.4	PLATRERIE / ISOLATION	
00.4.1	APPARTEMENT RDC	
00.4.1.1	Plafond BA 13 sur ossature	3 120,00 €
00.4.1.2	Laine de verre déroulée IBR ou équivalent 300mm R= 7,5 m².k/w	1 800,00 €
00.4.1.3	Doublage sur ossature 1/2 stil 48mm, BA 13 mm	2 973,21 €
00.4.1.4	Cloisons de distribution 98/48 simple entraxe ht. maxi 3,00ml	3 091,20 €
00.4.1.5	Isolant acoustique 45mm pour cloison de distribution	595,55 €
00.4.1.6	Laine de verre 120mm type Ursa PRK 32 pour doublage R= 3,75 m².k/w	517,50 €
00.4.1.8	Pose de bloc porte de distribution sans fourniture	200,00 €
00.4.1.11	Caisson 2 faces compris baguette d'angle	480,00 €

00.4.1.12	Raccords d'enduit plâtre	500,00 €
00.4.1.13	Supplément pour plaque de plâtre hydro et joint hydrofuge	210,00 €
00.4.1.14	Mise en place de renfort dans cloison pour pose de meubles suspendus	200,00 €
00.4.1.15	Bande armée sur angles saillants	234,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	13 921,46 €
00.4.2	APPARTEMENT R+1	
00.4.2.1	Plafond BA 13 sur ossature	3 640,00 €
00.4.2.2	Laine de verre déroulée IBR ou équivalent 360mm R= 8 m ² .k/w	2 100,00 €
00.4.2.4	Cloisons de distribution 98/48 simple entraxe ht. maxi 3,00ml	96,60 €
00.4.2.5	Isolant acoustique 45mm pour cloison de distribution	9,03 €
00.4.2.6	Laine de verre 120mm type Ursa PRK 32 pour doublage R= 3,75 m ² .k/w	240,00 €
00.4.2.7	Cloison séparative SAD180 4 BA13, y compris isolation acoustique 45mm	960,00 €
00.4.2.9	Pose de bloc porte palière sans fourniture	50,00 €
00.4.2.10	Fourniture et pose d'une trappe de visite 500x500, y compris réhausse	450,00 €
00.4.2.11	Caisson 2 faces compris baguette d'angle	480,00 €
00.4.2.12	Raccords d'enduit plâtre	1 000,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1	9 025,63 €
00.4.3	COMMUN	
00.4.3.1	Plafond BA 13 sur ossature CF	2 827,50 €
00.4.3.2	Laine de verre déroulée IBR ou équivalent 360mm R= 8 m ² .k/w	1 305,00 €
00.4.3.4	Cloisons de distribution 98/48 simple entraxe ht. maxi 3,00ml	1 863,00 €
00.4.3.5	Isolant acoustique 45mm pour cloison de distribution	176,30 €
00.4.3.9	Pose de bloc porte palière sans fourniture	150,00 €
00.4.3.11	Caisson 2 faces compris baguette d'angle	480,00 €
00.4.3.12	Raccords d'enduit plâtre	500,00 €
00.4.3.13	Supplément pour plaque de plâtre hydro et joint hydrofuge	400,00 €
00.4.3.15	Bande armée sur angles saillants	36,00 €
	Sous-Total HT de COMMUN	7 737,80 €

00.4.13	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
Sous-Total HT de PLATRERIE / ISOLATION		31 684,89 €
00.5	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - ITE	
00.5.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
00.5.1.1	Mise ne place de protection des menuiseries	1 220,00 €
00.5.1.2	Nettoyage des façades par lavage haute pression	1 440,00 €
00.5.1.3	Dépose et repose de descentes zinc	400,00 €
00.5.1.4	Découpe de nez d'appui de fenêtre	1 100,00 €
00.5.1.5	Dépose, stockage et repose d'élément fixé en façade	500,00 €
Sous-Total HT de TRAVAUX PREPARATOIRES		4 660,00 €
00.5.2	DEPOSE	
00.5.2.1	Dépose de vêtues	1 960,00 €
Sous-Total HT de DEPOSE		1 960,00 €
00.5.3	ACCESSOIRES	
00.5.3.1	Fourniture et pose de grille de ventilation	250,00 €
00.5.3.2	Mise en place de point de fixation dans isolant pour charge légère	0,00 €
00.5.3.3	Mise en place de point de fixation dans isolant pour charge lourde	0,00 €
00.5.3.4	Fourniture et pose d'appui de fenêtre	0,00 €
Sous-Total HT de ACCESSOIRES		250,00 €
00.5.4	ITE	
00.5.4.1	Fourniture et pose d'un couronnement en protection supérieure pour ITE	0,00 €
00.5.4.2	Fourniture et pose de profil de départ avec goutte d'eau	0,00 €
00.5.4.3	Fourniture et pose d'isolant polystyrène blanc : Épaisseur = 14 cm R=3,70m ² K/w	0,00 €
00.5.4.4	Fourniture et pose d'isolant laine de roche : Épaisseur = 14 cm R=3,85m ² K/w, fixation chevillée	91 080,00 €
00.5.4.5	Fixation	
Sous-Total HT de ITE		91 080,00 €
00.5.5	ENDUITS DE FINITION	
00.5.5.1	Fourniture et application d'un sous enduit fibré	2 900,00 €
00.5.5.2	Fourniture et pose de baguettes PVC sur angles sortants	0,00 €

00.5.5.3	Fourniture et application d'un Revêtement Plastique Epais finition aspect Taloché	0,00 €
	Sous-Total HT de ENDUITS DE FINITION	2 900,00 €
00.5.7	PEINTURE D'ELEMENT BETON	
00.5.7.1	Fourniture et application de peinture pliolite	480,00 €
	Sous-Total HT de PEINTURE D'ELEMENT BETON	480,00 €
00.5.8	PEINTURE D'ELEMENT METALLIQUE	
00.5.8.1	Fourniture et application d'un traitement anti-rouille	0,00 €
00.5.8.2	Fourniture et application de peinture	320,00 €
	Sous-Total HT de PEINTURE D'ELEMENT METALLIQUE	320,00 €
00.5.9	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
	Sous-Total HT de ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - ITE	102 650,00 €
00.6	ELECTRICITE / VMC	
00.6.1	APPARTEMENT RDC	6 000,00 €
00.6.2	APPARTEMENT R+1	6 000,00 €
00.6.3	COMMUN	3 000,00 €
00.6.30	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	98,78 €
	Sous-Total HT de ELECTRICITE / VMC	15 098,78 €
00.7	CHAUFFAGE PAC AIR/AIR	
00.7.1	APPARTEMENT RDC	4 000,00 €
00.7.2	APPARTEMENT R+1	4 000,00 €
00.7.30	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	98,78 €
	Sous-Total HT de CHAUFFAGE PAC AIR/AIR	8 098,78 €
00.8	EAU CHAUDE SANITAIRE	
00.8.1	APPARTEMENT RDC BALON THERMODYNAMIQUE	2 700,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	2 700,00 €
00.8.2	APPARTEMENT R+1 BALON THERMODYNAMIQUE	2 700,00 €

Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1		2 700,00 €
00.8.30	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	98,78 €
Sous-Total HT de EAU CHAUDE SANITAIRE		5 498,78 €
00.9	PLOMBERIE / SANITAIRE	
00.9.1	APPARTEMENT RDC	
00.9.1.2	DEPOSE	
00.9.1.2.1	Dépose d'appareil sanitaire et réseaux d'alimentation	150,00 €
00.9.1.3	PLOMBERIE	
00.9.1.3.3	Installation plomberie pour l'ensemble des appareils sanitaires, réalisée en encastré	1 500,00 €
00.9.1.3.4	Fourniture et pose de robinet sur réseau Eau Froide et siphon de vidange pour branchement machine à laver	58,00 €
00.9.1.3.5	Fourniture et pose de robinet de puisage extérieur sur réseaux Eau Froide avec vanne de coupure intérieure	50,00 €
00.9.1.4	SANITAIRE	
00.9.1.4.1	Fourniture et pose WC à poser	200,00 €
00.9.1.4.4	Fourniture et pose lave main sur meuble rectangulaire étroit, robinetterie, vidage	201,00 €
00.9.1.4.5	Fourniture et pose meuble complet 80 cm, plan simple vasque, tiroirs, miroir, robinetterie, vidage	1 000,00 €
00.9.1.4.10	Fourniture et pose receveur de douche 160cm x 90cm blanc, mitigeur douche thermostatique, douchette et flexible, vidage	774,00 €
00.9.1.4.11	Fourniture et pose de porte de douche battante 120cm	800,00 €
Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC		4 733,00 €
00.9.2	APPARTEMENT R+1	
00.9.2.2	DEPOSE	
00.9.2.2.1	Dépose d'appareil sanitaire et réseaux d'alimentation	0,00 €
00.9.2.3	PLOMBERIE	
00.9.2.3.1	Révision installation	1 000,00 €
00.9.2.4	SANITAIRE	
00.9.2.4.1	Fourniture et pose WC à poser	200,00 €
Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1		1 200,00 €
00.9.3	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
Sous-Total HT de PLOMBERIE / SANITAIRE		6 933,00 €

00.10	FAÏENCES	
00.10.1	APPARTEMENT RDC	
00.10.1.1	Système de protection à l'eau sous faïence (SPEC)	330,00 €
00.10.1.2	Fourniture de faïence base 20€ HT/m²	220,00 €
00.10.1.3	Fourniture et pose de baguette PVC finition faïence	0,00 €
00.10.1.5	Fourniture et pose de baguette à joint souple pour jonction sanitaire	0,00 €
00.10.1.6	Pose de faïence murale à la colle	480,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	1 030,00 €
00.10.9	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
	Sous-Total HT de FAÏENCES	2 030,00 €
00.11	REVÊTEMENTS MURS ET PLAFONDS	
00.11.1	APPARTEMENT RDC	
00.11.1.1	PLAFONDS	
00.11.1.1.1	Peinture finition mate sur plafonds	960,00 €
00.11.1.2	MURS	
00.11.1.2.2	Fourniture et pose de toile de verre en murs	2 951,00 €
00.11.1.2.3	Peinture finition velours sur mur	4 767,00 €
00.11.1.3	BOISERIES	
00.11.1.3.1	Peinture de menuiseries intérieures	451,20 €
00.11.1.3.2	Mise en peinture des plinthes	480,00 €
00.11.1.4	DIVERS	
00.11.1.4.1	Mise en peinture tuyauterie apparente	85,00 €
00.11.1.4.2	Retouche de peinture	100,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC	9 794,20 €
00.11.2	APPARTEMENT R+1	
00.11.2.1	PLAFONDS	
00.11.2.1.1	Peinture finition mate sur plafonds	1 120,00 €
00.11.2.2	MURS	
00.11.2.2.2	Fourniture et pose de toile de verre en murs	2 951,00 €
00.11.2.2.3	Peinture finition velours sur mur	4 767,00 €
00.11.2.3	BOISERIES	

00.11.2.3.1	Peinture de menuiseries intérieures	526,40 €
00.11.2.3.2	Mise en peinture des plinthes	560,00 €
00.11.2.4	DIVERS	
00.11.2.4.1	Mise en peinture tuyauterie apparente	85,00 €
00.11.2.4.2	Retouche de peinture	100,00 €
	Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1	10 109,40 €
00.11.3	COMMUN	
00.11.3.1	PLAFONDS	
00.11.3.1.1	Peinture finition mate sur plafonds	1 024,00 €
00.11.3.2	MURS	
00.11.3.2.2	Fourniture et pose de toile de verre en murs	2 314,00 €
00.11.3.2.3	Peinture finition velours sur mur	3 738,00 €
00.11.3.3	BOISERIES	
00.11.3.3.1	Peinture de menuiseries intérieures	225,60 €
00.11.3.4	DIVERS	
00.11.3.4.1	Mise en peinture tuyauterie apparente	85,00 €
00.11.3.4.2	Retouche de peinture	100,00 €
	Sous-Total HT de COMMUN	7 486,60 €
00.11.7	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
	Sous-Total HT de REVÊTEMENTS MURS ET PLAFONDS	28 390,20 €
00.12	REVETEMENTS DE SOLS	
00.12.1	APPARTEMENT RDC	
00.12.1.1	DEPOSE / TRAVAUX PREPARATOIRES	
00.12.1.1.4	Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage fibré en finition de dalle béton	115,00 €
00.12.1.4	SOLS SOUPLES	
00.12.1.4.2	Revêtement de sol souple en laie	150,00 €
00.12.1.4.3	Fourniture et pose d'une sous-couche	50,00 €
00.12.1.6	ACCESSOIRES	
00.12.1.6.1	Barre de seuil inox vissée	52,50 €
00.12.1.6.2	Butoirs de porte	42,00 €
00.12.1.7	PARQUET CONTRECOLLE	
00.12.1.7.1	Fourniture et pose d'une sous-couche	550,00 €
00.12.1.7.2	Fourniture et pose de parquet contrecollé	2 750,00 €

Sous-Total HT de APPARTEMENT RDC		3 709,50 €
00.12.2	APPARTEMENT R+1	
00.12.2.1	DEPOSE / TRAVAUX PREPARATOIRES	
00.12.2.1.5	Protection des sols conservés	200,00 €
00.12.2.5	VITRIFICATION	
00.12.2.5.1	Ponçage et vitrification de parquet bois existant	2 655,00 €
00.12.2.5.2	Ponçage et vitrification de marche et contre marche d'escalier bois existant, incluant le limon	0,00 €
00.12.2.5.3	Ponçage et vitrification du limon d'escalier	0,00 €
00.12.2.6	ACCESSOIRES	
00.12.2.6.1	Barre de seuil inox vissée	52,50 €
00.12.2.6.2	Butoirs de porte	49,00 €
Sous-Total HT de APPARTEMENT R+1		2 956,50 €
00.12.3	COMMUN	
00.12.3.1	DEPOSE / TRAVAUX PREPARATOIRES	
00.12.3.1.5	Protection des sols conservés	200,00 €
00.12.3.5	VITRIFICATION	
00.12.3.5.2	Ponçage et vitrification de marche et contre marche d'escalier bois existant, incluant le limon	3 000,00 €
00.12.3.6	ACCESSOIRES	
00.12.3.6.1	Barre de seuil inox vissée	52,50 €
00.12.3.6.2	Butoirs de porte	28,00 €
Sous-Total HT de COMMUN		3 280,50 €
00.12.9	Gestion, évacuation et traitements des gravats et déchets de chantier	1 000,00 €
Sous-Total HT de REVETEMENTS DE SOLS		10 946,50 €
MONTANT HT - 00 - ESTIMATION		285 128,43 €
MONTANT TVA - 20,00%		57 025,69 €
MONTANT TTC - 00 - ESTIMATION		342 154,12 €

Total HT Commun 150 144,74 €

Total Ht Logement RDC 88 040,16 €

Total HT logement R+1 46 943,53 €

285 128,43 €

Honoraires 8% 22 810,27 €

Total HT général 307 938,70 €

Travaux économie d'énergie		145 660,00 €
Menuiseries Extérieures - Sous-total		18 000,00 €
Logement RDC		15 000,00 €
Logement R+1		- €
Commun		3 000,00 €
Isolation par l'Extérieur - Sous-total		102 650,00 €
Logement RDC		
Logement R+1		
Commun		
Isolation par l'Intérieur - Sous-total		2 377,50 €
Logement RDC		1 417,50 €
Logement R+1		960,00 €
Commun		
Isolation Plancher - Sous-total		6 232,50 €
Logement RDC		
Logement R+1		2 100,00 €
Commun		4 132,50 €
Ventillation - Sous-total		3 000,00 €
Logement RDC		1 500,00 €
Logement R+1		1 500,00 €
Commun		
Chauffage - Sous-total		8 000,00 €
Logement RDC		4 000,00 €
Logement R+1		4 000,00 €
Commun		
ECS - Sous-total		5 400,00 €
Logement RDC		2 700,00 €
Logement R+1		2 700,00 €
Commun		

PLAN DE FINANCEMENT ÉCOLE MARTINIE

-ESTIMATIF TRAVAUX : 307938,70

-ESTIMATIF LOYER SUR 10 ANS : $450 \times 2 \times 12 \times 10 = 108000$

FINANCEUR :

-RÉGION :

Concerne la rénovation énergétique :

9600 euros par logements si gain de 30%

Estimatif selon bilan energetique avec un gain de 80%

TOTAL : 19200

-DÉPARTEMENT :

Concerne le FDT

Création logement : 10000

Rénovation logement : 9000

TOTAL : 19000

-ÉTAT:

Concerne DETR et Fond Vert

montant subventionnable : estimatif - estimatif loyers = 199938,7

taux 50%

TOTAL : 100000

RECAPITULATIF PLF

ESTIMATIF : 307000

TOTAL FINANCEURS : 138200

AUTOFINANCEMENT : 168800

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 19/02/2025

Date de la convocation : 13/02/2025

Date d'affichage : 13/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION N° 2025-03: PACTE TERRITORIAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Mme CARAYON Anne, et Mrs CABAL Yves, LE POËC Yves, CHIFFRE Emile, GOL Daniel, ROUSSEL Flavien et MARQUÈS Joël.

Etaient absents excusés : Mmes CHAILLET Malika (procuration donnée à MARQUÈS Joël), MAURICE Anne-Laure, et Mr MANOLACHE Adrian, MAURY Francis

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Financement du Programme d'intérêt général – Pacte Territorial France Renov'

Le Maire rappelle que le territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois a bénéficié de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat successives. La première a été conduite de décembre 2013 à décembre 2018 en partenariat avec la CC Val 81. La seconde, qui touche à sa fin, couvre la période de mars 2020 à décembre 2024 et est conduite en partenariat avec la CC Centre Tarn.

Il précise que ces outils d'intervention publique sont mis en place sur des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé et vise à aider les propriétaires, occupants ou bailleurs, à réaliser des travaux d'amélioration de leur logement selon les priorités de l'ANAH.

Le Maire explique que malgré deux OPAH successives, le territoire présente toujours un besoin important d'accompagnement pour la rénovation du parc de logements privés, avec un besoin persistant en matière de rénovation énergétique des logements et un besoin croissant en matière d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, en lien avec le maintien à domicile des personnes âgées. La création de logement locatif est également un enjeu fort pour le territoire. Il expose ainsi l'intérêt du territoire à reconduire une opération de ce type et insiste sur la nécessité d'une continuité de service à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire poursuit en indiquant que l'ANAH a récemment fait évoluer ses dispositifs en matière d'accompagnement des ménages (aides aux travaux) et de contractualisation avec les territoires, en

supprimant les Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (PIG) de droit commun au profit du PIG – Pacte Territorial France Renov'.

Ce nouveau programme, qui peut être contractualisé avec les EPCI ou les Départements, comporte trois volets d'intervention :

Un volet dynamique territoriale visant à mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires ;

Un volet information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;

Un volet accompagnement (volet facultatif) qui consiste à proposer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Le Maire ajoute que le Conseil Départemental n'a pas souhaité s'engager dans la contractualisation avec l'ANAH d'un Pacte Territorial couvrant l'intégralité du territoire départemental, laissant ainsi aux EPCI le choix de s'organiser localement pour en conclure. Aussi, les Communautés des Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, Centre Tarn et Val 81 ont engagé des réflexions afin de conclure un Pacte Territorial France Renov' commun, seul dispositif permettant de poursuivre l'appui aux usagers dans leurs demandes d'accompagnement au montage de dossiers de subvention.

Le Maire explique que le Conseil Communautaire, en sa séance du 19 décembre 2024, s'est prononcé favorablement, sous réserve d'un accord unanime des Communes, à la conclusion d'un Pacte Territorial France Renov' avec l'ANAH, la Communauté des Communes Centre Tarn et la Communauté des Communes Val 81 pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, dans les conditions d'organisation suivantes :

Maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des trois volets assurée par la CCMAV dans le cadre d'une convention de mandat avec les deux autres EPCI,

Portage en régie de l'ensemble des trois volets, certaines missions ponctuelles pouvant faire l'objet de prestations de services, notamment l'accueil téléphonique prévu au volet 2 est confié à l'ADIL du Tarn,

Champs d'intervention retenus :

-Intervention auprès des propriétaires

- Occupants aux revenus très modestes et modestes
- Bailleurs aux revenus très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs

-pour l'accompagnement aux travaux

- de rénovation énergétique dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov',
- d'adaptation des logements dans le cadre du dispositif MaPrimeAdapt',
- de rénovation de l'habitat indigne dans le cadre de MaPrime Logement Décent.

-Détail du contenu de chaque volet d'intervention défini dans le projet de convention de Pacte Territorial France Renov',

-Aucune aide aux travaux à destination des particuliers ne sera proposée, compte tenu de dispositifs de financements incitatifs pour les propriétaires et de l'impossibilité d'établir un budget prévisible,

-Répartition financière du reste à charge entre la CCMAV et les Communes.

Le Maire rappelle en effet le mode de financement mis en place lors des deux précédentes OPAH, basé notamment sur l'utilisation des reversements du FPIC, appelant une participation financière des Communes à hauteur de 50% des aides accordées. Il indique que le maintien de la participation de toutes les communes, reportée sur l'ingénierie, est une condition indispensable pour assurer le déploiement du service sur le territoire.

Les conseils municipaux sont ainsi amenés à délibérer sur la participation financière des communes au coût du service qui est établie commune suit :

-Volet « dynamique territoriale » et volet « information, conseil, orientation » : prise en charge de l'intégralité du coût net réel du service, hors financement de l'ANAH, par les communes membres au prorata de leur population respective,

-Volet « accompagnement » : prise en charge de l'intégralité du coût net réel du service, hors financement de l'ANAH, par la CCMAV.

Le Conseil municipal,

- Vu la délibération n°2024/93 du conseil communautaire relative à l'engagement d'un Programme d'intérêt général – Pacte Territorial France Renov',
- Vu le budget prévisionnel de l'opération et les conditions de répartition du reste à charge pour le territoire de la CCMAV,
- Ouï le Maire dans son exposé,

ACCEPTE la participation de la Commune au financement du reste à
Territorial France Renov' pour le territoire de la Communauté de Comm
Villefrancois, pour toute la durée de la convention, éventuellement p
conditions suivantes :

- prise en charge de l'intégralité du coût net réel du service, hors financement de l'ANAH, par les communes membres au prorata de leur population respective, pour les volets « dynamique territoriale » et « information, conseil, orientation »,
- prise en charge de l'intégralité du coût net réel du service, hors financement de l'ANAH, par la CCMAV pour le volet « accompagnement »,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 65574

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire : Joël MARQUÈS

Le Secrétaire : Yves LE POEC



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 19/02/2025

Date de la convocation : 13/02/2025

Date d'affichage : 13/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025-04: OUVERTURES DE POSTE DE SECRETAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Mme CARAYON Anne, et Mrs CABAL Yves, LE POËC Yves, CHIFFRE Emile, GOL Daniel, ROUSSEL Flavien et MARQUÈS Joël.

Etaient absents excusés : Mmes CHAILLET Malika(procuration donnée à MARQUÈS Joël,MAURICE Anne-Laure, et Mr MANOLACHE Adrian, MAURY Francis

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Délibération portant création de deux emplois permanents de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants ou de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

Délibération portant création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants ou de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

Le Conseil municipal de la commune de Curvalle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de Secrétaire de mairie

L'Assemblée DECIDE :

- La création à compter du 1er avril de deux emplois permanents de rédacteur (filrière administrative). Cet emploi sera à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

